

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



DATE DE LA CONVOCATION : 29 mars 2024

Le jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Léonard de Vinci, salle René Char, rue Auguste Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 29

VOTANTS : 33

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN, Toufik LAADJAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Diénabou KOUYATE donne procuration à Isabelle MOSER, Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Uriell MARQUEZ donne procuration à Cyril JOLY

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :

Brigitte CERVETTI

Objet : Créations de postes

En vertu de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création :

- d'un poste de gardien des équipements sportifs pour répondre aux nouvelles missions octroyées à la Direction des Sports et de la Vie Associative et ainsi faire face aux changements d'organisation et d'emploi du temps en résultant,
- d'un poste de Directeur du Pôle tranquillité publique, cohésion territoriale et perspectives afin d'assurer la définition et la mise en œuvre du projet global de la collectivité notamment dans le cadre des politiques de sécurité, tranquillité publique et prévention, et du développement territorial (associé au Contrat de Ville, et à l'attractivité de l'administration).

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de créer :

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Gardien des équipements sportifs	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	100 %	Création de poste	Le gardien des équipements sportifs du service des sports et de la vie associative effectue les travaux d'entretien, de manutention et de première maintenance des équipements et matériels sportifs. Il assure la surveillance des équipements et des usagers et veille au respect des normes de sécurité. Il accueille et renseigne les usagers.
Directeur du pôle tranquillité, cohésion territoriale et prospectives	Grades du cadre d'emplois des attachés	100 %	Création de poste	Définition et mise en œuvre du projet global de la collectivité notamment des politiques de sécurité, tranquillité publique, prévention, développement territorial, attractivité de l'administration, études et prospectives,

Recours aux agents contractuels :

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur le poste créé.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis du Comité social territorial du 26 mars 2024,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la nécessité de créer un poste de gardien des équipements sportifs au service Sport & vie associative et un poste de Directeur du Pôle Tranquillité publique, cohésion territoriale et prospectives,

Après en avoir délibéré,

VALIDE la création des postes ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur le poste créé.

En vertu des articles L.332-8-1°, L.332-8-2°, L.332-8-5, L.332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Jacqueline HUCHIN



Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 11/04/2021